

Accusé de réception en préfecture  
062-216207241-20251222-D2025-12-18-003-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2026  
Date de réception préfecture : 05/01/2026

DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N°D2025-12-18-003

ARRONDISSEMENT  
DE LENS  
  
CANTON  
DE HARNES  
  
COMMUNE  
DE ROUVROY  
  
SÉANCE  
18/12/2025  
DE LA DÉLIBÉRATION  
DU BUDGET PRINCIPAL

Objet :  
**Budget Principal  
2025**  
**Décision  
Modificative n°3**  
DE HARNES

COMMUNE  
DE ROUVROY  
  
SÉANCE  
DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 12 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, WATRELOT Patricia, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane,

**ETAIENT EXCUSES :**

HAINÉ-LEROY Nicole, GLORIAN Grégory, BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, KARASIEWICZ Lucie, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMAN David

Pouvoirs:

HAINÉ-LEROY Nicole à CUVILLIER Valérie  
GLORIAN Grégory à GRANDSART Frédéric  
BEKKOUCHE Fatna à WATRELOT Patricia  
KARASIEWICZ Lucie à BRIKI Miloud  
GALAS Laurent à ANDRIES Jean-Claude  
BIRMAN David à COQUELLE Doriane

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 6

Monsieur PASQUALINO est désigné secrétaire de séance

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

**Amortissement des immobilisations M57 :**

En M57, il y a lieu d'amortir les immobilisations au prorata temporis, à compter de leur date d'acquisition. Il faut donc prévoir l'amortissement des biens acquis du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Il convient de compléter les crédits alloués aux chapitres d'amortissement :

Accusé de réception en préfecture  
062-216207241-20251222-D2025-12-18-003-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2026  
Date de réception préfecture : 05/01/2026

Accusé de réception en préfecture  
062-216207241-20251222-D2025-12-18-003-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2026  
Date de réception préfecture : 05/01/2026

Section	Chap.	Nature	Objet	Montant
Fonctionnement / dépenses	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+ 20 000,00 €
Fonctionnement / dépenses	011	6042	Achats de prestations de services	- 20 000,00 €
Investissement / recettes	040	Compte 28	Amortissement des immobilisations	+ 20 000,00 €
Investissement / recettes	13	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 20 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Se prononce favorablement sur les opérations indiquées ci-dessus

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 22 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

François PASQUALINO

Le Maire,



Valérie CUVILLIER

Accusé de réception en préfecture  
062-216207241-20251222-D2025-12-18-003-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2026  
Date de réception préfecture : 05/01/2026